



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 055 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 octobre 2005

Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 4 octobre 2005

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Je déclare ouverte la séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Le principal point à l'ordre du jour est évidemment l'examen de la nomination de M. Guy Fournier au poste de président du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

[Français]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Sébastien Gagnon, nouveau membre du comité qui remplace M. Lemay. Marc va nous manquer, mais nous sommes heureux de vous avoir avec nous.

[Traduction]

Avant de commencer, je tiens à préciser que je suis très consciente, après nos deux dernières réunions, de l'immense intérêt du comité pour un grand nombre de questions touchant la Société Radio-Canada. Chacun ici, je crois, se réjouit d'apprendre que l'on serait proche d'une entente définitive et du retour à l'antenne de la Société. Je rappelle toutefois que tel n'est pas l'objet de la réunion de ce matin. Que ce soit bien clair.

Je vais lire un extrait du Règlement relatif au mandat des comités qui passent en revue une nomination. « Le comité [...] examine les titres, les qualités et la compétence de l'intéressé et sa capacité d'exécuter les fonctions du poste auquel il a été nommé ou auquel on propose de le nommer. »

Il y a aussi lieu de rappeler d'autres précisions. Un passage de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* circonscrit l'examen du comité:

La portée de l'examen par le comité des personnes nommées ou qu'on propose de nommer par décret est strictement limitée à leurs qualités et à leur compétence pour remplir les fonctions du poste en question.

Le président peut interrompre l'interrogatoire des membres du comité s'ils cherchent à aborder des questions qu'il juge sans rapport avec cet examen.

Toute question peut être admise s'il peut être prouvé qu'elle a un rapport direct avec l'aptitude de la personne à remplir le poste auquel elle a été nommée ou on propose de la nommer.

Comme l'entente n'est pas définitive — on me dit que certains détails font toujours l'objet de discussions ce matin — je vais appliquer rigoureusement la règle, sous réserve évidemment d'une contestation de ma décision si les membres du comité souhaitent procéder autrement.

[Français]

Il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Fournier, qui a été nommé président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.

[Traduction]

Monsieur Fournier, voulez-vous commencer par dire quelques mots au comité?

M. Guy Fournier (président, Conseil d'administration, Société Radio-Canada): Oui madame, si vous le voulez bien.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, tout d'abord, je tiens à vous dire que j'ai le plus grand respect pour votre comité et pour le travail qui s'y accomplit, en particulier le rapport Lincoln. Je ressens aussi quelques craintes à l'idée de me présenter devant un comité comme le vôtre et j'espère que vous ferez preuve d'indulgence, surtout à l'égard de mon anglais.

• (1110)

[Français]

Je suis honoré d'être ici pour répondre à vos questions à la suite de la proposition du gouvernement de me confier la présidence du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.

Je ne m'attarderai pas sur mes qualifications, car vous devez avoir eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur mon curriculum vitae. Cela dit, il est évident que je répondrai au meilleur de ma connaissance à toutes vos questions concernant mon expérience en cinéma, en radio et en télévision, expérience qui a débuté en 1957 et qui s'est poursuivie sans interruption depuis.

Avant de le faire, avec votre permission, madame la présidente et chers membres du comité, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur notre radio et notre télévision publiques, auxquelles j'ai collaboré de façon régulière depuis près d'un demi-siècle, toujours comme pigiste, à la fois comme auteur, animateur ou producteur.

[Traduction]

CBC/Radio-Canada évolue dans un environnement extrêmement compétitif et, à ce titre, doit relever de nombreux défis. Aujourd'hui, des conglomérats médiatiques moins nombreux, mais plus importants dominent le secteur. Internet attire un auditoire de plus en plus vaste, la radio numérique commence à lui emboîter le pas et, dans les prochaines années, la télévision devra elle aussi passer au numérique et vivre ainsi sa plus importante révolution depuis l'apparition de la télévision en couleurs.

Pour tous les radiodiffuseurs, les revenus publicitaires ne suffisent plus à garantir une programmation de grande qualité, et CBC/Radio-Canada, qui n'échappe pas à la règle, doit chercher de nouvelles sources de revenus.

CBC/Radio-Canada a toujours été dans une situation délicate par rapport aux radiodiffuseurs privés, car elle doit rivaliser avec eux sur le plan des revenus publicitaires, tout en étant financée à même les fonds publics. La Société doit trouver un équilibre entre son rôle d'organisme public et ses activités commerciales. Cela doit et devrait être le principal sujet de préoccupation du Conseil d'administration et de la direction de CBC/Radio-Canada.

Je suis membre du Conseil de CBC/Radio-Canada depuis six mois. Quatre autres administrateurs ont été nommés en même temps que moi en février et trois autres ont été nommés en mai. A mon point de vue, ces nominations permettent au Conseil de compter sur une gamme diversifiée de compétences et d'expériences.

Comme la plupart de mes collègues membres du Conseil, je crois qu'il y a matière à améliorer la qualité de l'information fournie par la direction en vue de la prise de décisions. Nous recevons une foule de présentations, mais pas suffisamment d'information sur les solutions de rechange, les options et les risques. À titre de président du Conseil, j'ai l'intention de collaborer étroitement avec la direction pour améliorer la qualité de l'information fournie au Conseil.

Comprendre le mandat et définir le rôle de CBC/Radio-Canada constituent des défis permanents depuis l'avènement de la télédiffusion privée. Je crois que, dans les prochaines années, le Conseil d'administration et la direction devront travailler main dans la main pour concevoir des orientations stratégiques et mieux définir ce qu'est une programmation distinctive de grande qualité.

C'est vrai pour les deux réseaux, même si le réseau français a réussi à maintenir une part de marché non négligeable. Notre programmation en français et en anglais compte une part très importante de contenu canadien: plus de 80 p. 100 aux heures de grande écoute. C'est absolument remarquable. Toutefois, nous devons nous assurer que ce contenu cadre avec le mandat de la Société.

Il est vrai que notre mandat est assez général et peut être compris de diverses manières, mais l'esprit qui s'en dégage est bien particulier. Selon moi, le mandat de la Société met l'accent sur deux priorités: diffuser une programmation distinctive et ne pas se servir des cotes d'écoute comme seul critère du contenu.

[Français]

Même si les choses se sont améliorées depuis quelques années, il n'en reste pas moins que les réseaux de télévision et de radio anglophones et francophones de CBC/Radio-Canada fonctionnent encore trop souvent comme s'ils constituaient des entités différentes ayant peu de liens entre elles. Autant pour des questions d'économie que pour des questions de saine gouvernance, il m'apparaît important que ces liens deviennent de plus en plus étroits et qu'une plus grande synergie se développe entre les réseaux.

Je ne parle pas uniquement des programmes, mais aussi de la recherche et du développement, par exemple, que l'un ou l'autre des réseaux peut entreprendre.

C'est aussi devenu un lieu commun de dire que notre télévision publique est sous-financée. C'est vrai que le financement de CBC/Radio-Canada n'est pas à la hauteur de celui de la BBC ou de celui de la télévision publique française, mais je n'ai pas l'intention de faire des comparaisons, puisque les comparaisons clochent toujours.

Malgré cela, CBC/Radio-Canada peut, bon an mal an, compter sur environ un milliard de dollars de fonds publics. À mes yeux, c'est une grosse somme. Dans mon livre à moi, c'est une grosse somme! Même s'il est impérieux que le conseil d'administration, comme la direction, continuent de réclamer plus d'argent, il me semble tout

aussi nécessaire de cesser de croire que tous les problèmes de CBC/Radio-Canada pourraient être résolus moyennant des crédits supplémentaires. J'aimerais que s'instaure au sein de CBC/Radio-Canada une mentalité différente. Une mentalité qui ferait en sorte qu'on regarde d'abord ce que réussissent à faire les concurrents, en l'occurrence les diffuseurs privés, avec des sommes souvent beaucoup moindres. Encore là, je ne ferai pas de comparaisons, car je suis bien conscient que Radio-Canada a un cahier des charges qui se compare difficilement à celui des diffuseurs privés.

Je me préoccupe personnellement beaucoup du fait que les programmes, comme la composition du personnel de CBC/Radio-Canada, reflètent bien les nouvelles réalités démographiques du Canada. Là-dessus, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de travail à faire et j'ai l'intention de m'y appliquer de façon particulière durant mon mandat.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce bref exposé d'intention sans vous faire part de ma profonde conviction que la radio et la télévision de CBC/Radio-Canada peuvent être d'exceptionnels outils de promotion de notre identité, de puissants moyens de rapprocher les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et de formidables instruments d'intégration de nos nouveaux arrivants. Mais pour que la radio et la télévision de CBC/Radio-Canada jouent ce rôle extraordinaire, encore faut-il que le conseil d'administration, la direction et le personnel en soient profondément convaincus eux-mêmes.

J'aimerais bien que le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada réussisse à faire comprendre à tous les Canadiens, y compris vous tous qui nous gouvernez, que c'est l'une des plus importantes missions de notre radio et de notre télévision publiques.

•(1115)

[Traduction]

Informé, éclairé et divertir!

[Français]

Renseigner, ouvrir les esprits et divertir. C'est tout un programme!

[Traduction]

Je me réjouis de collaborer étroitement avec votre comité chaque fois que vous le jugerez nécessaire et de travailler main dans la main avec M. Rabinovitch, avec qui j'ai eu l'occasion de tisser des liens privilégiés depuis ma nomination au Conseil.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Schellenberger, c'est vous qui donnerez le coup d'envoi.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Je vous remercie et je vous souhaite la bienvenue ce matin au comité. J'ai apprécié vos propos.

C'est une question que l'on nous pose beaucoup à nous, hommes politiques, et à laquelle j'ai toujours eu un peu de mal à répondre, mais je vais quand même vous la poser à vous: qu'est-ce qui, à votre avis, fait de vous le candidat tout désigné au poste de président du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada?

Ma deuxième question, et je n'en ai que deux pour l'instant, est la suivante: avez-vous des rapports personnels avec le président de CBC/Radio-Canada, le premier dirigeant, et dans l'affirmative estimez-vous que cela pourrait vous placer en situation de conflit?

Ce sont mes deux questions.

M. Guy Fournier: Ma réponse à votre première question est toute simple. Non, je ne suis pas le candidat tout désigné pour le poste, mais je vais faire de mon mieux pour être le meilleur président du Conseil.

Pour ce qui est de votre deuxième question, mes rapports avec M. Rabinovitch sont... Je ne le connaissais que de nom et je ne l'avais rencontré que deux fois avant d'être nommé au Conseil. Mes rapports avec lui ne datent donc que de six mois.

Est-ce que cela répond à votre question?

M. Gary Schellenberger: Oui. Merci.

Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant.

La présidente: Merci.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Merci, madame la présidente.

Monsieur Fournier, je suis heureux que vous soyez parmi nous. J'ai toute une série de questions à vous poser. Je ne reviendrai pas sur votre biographie; je vous connais de réputation et j'ai été témoin de vos faits d'armes sur le plan culturel. Je vais plutôt me limiter à la vision de la personne qui se trouve en face de nous.

Je ne sais pas si vous voulez que je vous pose mes questions en vrac.

• (1120)

M. Guy Fournier: Posez-les-moi une à la fois; j'aurai moins besoin de solliciter ma mémoire.

M. Maka Kotto: D'accord. Vous venez de parler des concurrents du secteur privé. Je m'arrêterai un moment sur la concurrence. Selon vous, est-il patent qu'un débat ouvert et démocratique se tienne dans le but de définir le mandat de Radio-Canada? Certains se posent des questions relativement à ce mandat.

Dans les faits, Radio-Canada a tendance à se comporter comme un organisme privé, et non comme un organisme appartenant aux citoyennes et citoyens et qui se soucie d'être le prolongement de l'éducation et de la culture. Au Québec, on tend plutôt à le voir comme un clone de TQS et de TVA.

M. Guy Fournier: D'abord, je crois qu'il faut faire une distinction très nette entre la radio et la télévision. De toute évidence, ce ne sont pas deux domaines semblables. La radio, contrairement à la télévision, n'est pas obligée de recourir aux revenus de la publicité pour établir sa programmation. Dès le départ, il est certain qu'un problème particulier se pose pour la télévision, étant donné qu'une partie importante de ses revenus provient de la publicité.

Comme nous le savons tous, la publicité dépend énormément des cotes d'écoute. Le montant qu'on facture est étroitement relié à celles-ci. À mon avis, le fait que la télévision doive recourir aux revenus de publicité pour obtenir une partie de son financement ne doit pas impliquer qu'elle agisse exactement comme le fait la télévision du secteur privé. Présenter une programmation originale constitue la raison d'être de la Société Radio-Canada. En d'autres termes, il ne devrait pas être nécessaire qu'on voie le sigle de Radio-Canada à l'écran pour savoir qu'on est à l'antenne de Radio-Canada. Très souvent, on a besoin d'un sigle à l'écran pour savoir à l'antenne de quelle chaîne on se trouve.

Comme vous le savez, le mandat de Radio-Canada, à savoir éclairer, informer et divertir, peut être interprété de plusieurs façons. Je dirai encore une fois qu'il est possible, dans le cadre de ce mandat,

d'établir une programmation originale. Il faut cependant qu'on n'interprète pas le mandat de façon trop large.

M. Maka Kotto: Pourquoi ne reste-t-il pratiquement plus de dramatiques maison à la SRC? Pourquoi cette institution en arrive-t-elle à perdre son expertise en matière de production? Autrement dit, la SRC continuera-t-elle à produire des créations à l'interne, ou optera-t-elle, comme on le fait dans le secteur privé, pour l'achat d'émissions réalisées par des producteurs indépendants?

M. Guy Fournier: Il faut savoir qu'à partir du moment où Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision se sont impliqués dans la production télévisuelle et que des crédits d'impôt ont été octroyés, cette situation est devenue inévitable. Ces mesures étant destinées à favoriser la production indépendante, il allait de soi que celle-ci allait s'épanouir.

La Société Radio-Canada doit-elle continuer à produire des dramatiques à l'interne? Pour ma part, je suis persuadé que les affaires publiques et l'information doivent faire partie de ce que j'appelle la production interne. Quant au reste, c'est encore une fois une question d'équilibre. La Société Radio-Canada doit maintenir une certaine expertise à l'intérieur de ses murs, d'autant plus qu'elle la possède déjà. À mon avis, restreindre la société à la production interne en matière de dramatiques ou d'émissions de variétés serait la limiter grandement. D'abord, cela aurait comme effet de la priver des diverses formes de soutien disponibles. En outre, elle n'aurait pas accès à tous ces gens qui sont créateurs. Ce n'est pas uniquement à Radio-Canada qu'on les trouve.

• (1125)

M. Maka Kotto: Êtes-vous en faveur du recours systématique au lock-out lors de négociations? Il y en a eu trois en six ans. C'est un record. J'aimerais avoir votre sentiment à ce sujet.

M. Guy Fournier: J'ai personnellement fait du syndicalisme à une certaine époque et selon moi, la grève comme le lock-out sont des outils qu'on ne doit utiliser qu'en dernier recours. J'ai toujours été partisan de la négociation parce qu'on sait très bien que, de toute manière, même quand il y a une grève ou un lock-out, la négociation est la seule façon de mettre un terme au conflit. Si vous me demandez si je suis en faveur des lock-out et des grèves, je vous dirai que oui, mais que c'est une action de dernier recours.

M. Maka Kotto: Dans cette perspective, faut-il s'attendre à un conflit au Québec au mois de...

La présidente: Monsieur Kotto, je tiens à vous prévenir qu'il y a des limites.

[Traduction]

Je vous demanderais de respecter...

[Français]

M. Maka Kotto: Mais je ne vais pas plus loin. Vous voyez que je pose des questions très prudentes, madame la présidente. Je ne veux pas régler les problèmes de la SRC ici.

La présidente: Je demanderai aussi à M. Fournier de ne pas répondre à des questions qui ne seraient pas recevables.

M. Guy Fournier: Merci, madame la présidente. M. Kotto pose des questions très prudentes, et mes réponses le seront aussi.

M. Maka Kotto: À la lumière de ce qui s'est passé ici récemment et selon ce que vous avez observé, peut-on envisager un conflit au Québec au mois de février, mars ou avril de l'année prochaine ?

M. Guy Fournier: Monsieur Kotto, je n'en ai aucune idée.

M. Maka Kotto: D'accord.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Kotto, votre temps est écoulé mais j'estime que cela va au-delà des capacités et des aptitudes du témoin. Merci.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci.

C'est un plaisir de faire votre connaissance, monsieur.

Je suis bien au courant de vos états de service. Pour moi, il faut trouver la mesure... Un curriculum vitae, c'est utile, mais un palmarès de réalisations est plus révélateur du passé et annonciateur de l'avenir.

Le Conseil d'administration auquel vous appartenez a déclaré que vous avez jugé prudent et raisonnable de suspendre unilatéralement les émissions d'un bout à l'autre du pays.

La présidente: Désolée, monsieur Angus, cela n'est pas recevable.

M. Charlie Angus: Je vais quand même finir ma question parce que je veux savoir où nous allons vu là où on a été. Je représente une très grande région de la côte de la Baie James où il n'y a rien d'autre que CBC/Radio-Canada, où la population est à 40 p. 100 francophone, des gens privés d'émissions depuis sept semaines. Comme président du Conseil d'administration, que feriez-vous pour rétablir avec eux un lien de confiance? Beaucoup de gens de ma circonscription estiment que ce lien a été brisé. Qu'envisagez-vous de faire pour restaurer cette confiance?

La présidente: Désolée, monsieur Angus, cela n'a rien à voir avec les qualités et la compétence du témoin ou sa capacité d'exécuter les fonctions du poste.

M. Charlie Angus: Puis-je continuer?

Le Conseil a déclaré que vous appuyez sans réserve la vision stratégique adoptée par la Société et les suites qu'elle a eues. Pensez-vous que cette vision stratégique va se maintenir?

M. Guy Fournier: Pourriez-vous développer un peu plus votre question? Je ne la saisis pas vraiment.

M. Charlie Angus: Encore une fois, je reviens à la question qui...

M. Guy Fournier: Désolé, c'est peut-être ma compréhension de l'anglais qui fait défaut.

M. Charlie Angus: Le Conseil d'administration, auquel vous siégez, a publié une déclaration disant que vous « appuyez entièrement la vision stratégique de l'équipe de gestion? » Pour l'année qui vient...

M. Guy Fournier: De quelle déclaration parlez-vous? La dernière?

M. Charlie Angus: C'était au plus fort de... Je ne peux pas employer le mot « lock-out » parce que ma question sera jugée irrecevable.

Au plus fort de ce qui est arrivé le mois dernier, vous avez déclaré publiquement que vous « appuyez entièrement la vision de l'équipe de gestion ». Est-ce la vision qui aura cours dorénavant pendant votre mandat?

M. Guy Fournier: Je vous dirai que lors de la dernière assemblée du Conseil, le lock-out — désolé, madame la présidente — a été débattu abondamment et il est vrai que nous avons publié un communiqué après...

● (1130)

La présidente: Désolé, monsieur Fournier, je vais vous interrompre. Si vous ne pouvez pas répondre à la question concernant la vision de la Société sans évoquer le conflit de travail et les négociations, je dois juger la réponse irrecevable.

M. Charlie Angus: Merci.

Dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, un article consacré à l'événement dont je ne peux pas parler dit ceci:

... ce sont les travailleurs qui, grâce à leur passion et leur créativité, leur innovation et leur imagination, ont continué de produire ce qu'ils pouvaient, même sans chèque de paie. Ils ont donné aux Canadiens des fêtes de rue, de la radio de substitution, des « podcasts », des sites d'actu en direct, des spectacles de burlesque, des concerts et une quantité innombrable de blogues, aussi bien sérieux que divertissants, qui ont bien montré une chose : CBC/Radio-Canada n'appartient pas aux administrateurs qui parlent de « modèles d'entreprise » en présentant des diagrammes PowerPoint lors de réunions interminables.

Les travailleurs ont prouvé que CBC/Radio-Canada, ce ne sont pas des cadres qui profitent de cartes de crédit d'entreprises ou d'a-côtés de luxe. Ce n'est pas non plus expédier des centaines de cadres à des retraites de formation au tarif exorbitant où ils font de la simulation et apprennent à « mener ». Ce n'est pas non plus balancer n'importe quelle vieille émission uniquement en fonction des cotes d'écoute.

C'est plutôt des êtres passionnés qui travaillent même s'ils ne sont pas rémunérés.

C'est un service public dans l'intérêt général.

Qu'entendez-vous faire à CBC/Radio-Canada pour servir l'intérêt général?

M. Guy Fournier: Je ne sais pas si cela va répondre à votre question, monsieur Angus, mais j'ai toujours été un chaud partisan de la télévision publique. Je sais que la télévision publique est importante. Elle l'est pour notre culture. Je sais qu'il est important de montrer la voie aux autres réseaux de télévision parce que je pense que la télévision publique doit être le leader.

Je pense moi aussi qu'il y a des employés très créateurs à CBC/Radio-Canada. Je suis convaincu que lorsque la confiance sera restaurée, nous pourrons aller de l'avant et faire de la bonne télévision publique.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais...

M. Charlie Angus: Dans un article après l'autre, partout au pays, les gens parlent d'une grave crise de légitimité au sujet de l'avenir de la radiodiffusion et de CBC/Radio-Canada.

Avons-nous un plan pour l'avenir ou allons-nous continuer d'appliquer celui que nous avons?

M. Guy Fournier: Si j'en juge d'après les trois dernières réunions auxquelles j'ai assisté, le nouveau conseil — on peut dire qu'il est nouveau parce que sept des membres sont nouveaux — cherchera à faire de la télévision distincte de grande qualité, et nous y avons droit. Je pense que c'est ce que doit être la télévision publique et nous sommes tous mobilisés pour aller dans cette direction. Cela supposera des changements, c'est certain.

M. Charlie Angus: D'accord. Ce sera tout pour mes questions.

La présidente: Merci.

Monsieur Silva.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Merci, madame la présidente.

Si la question aujourd'hui est de savoir si vous êtes quelqu'un de capable — il ne fait pas de doute dans mon esprit que vous l'êtes. Le fait que vous avez été nommé signifie également que beaucoup de gens ont confiance en vous. Je respecte votre humilité et votre franchise dans vos réponses.

Ma question est — puisque l'on ne peut pas parler de certaines situations et que nous aurons une autre occasion de le faire — où, à votre avis, s'en va CBC/Radio-Canada? Que pensez-vous de la mission de CBC/Radio-Canada?

Dans ma région, la circonscription de Davenport, beaucoup de gens ont soulevé de graves inquiétudes au sujet de la direction de la Société et de M. Rabinovitch. Comme président du Conseil, vous serez dans les faits le patron de M. Rabinovitch. Partagez-vous sa façon de voir? Avez-vous une autre vision de l'orientation que vous voulez donner au Conseil? Il faut que je sache exactement où l'on s'en va à votre avis.

M. Guy Fournier: Est-ce que je partage sa façon de voir? Tout d'abord, je sais peu de choses sur ce que M. Rabinovitch veut faire parce que je ne suis au Conseil que depuis six mois. Nous apprenons peu à peu à nous connaître.

Si vous me demandez où j'aimerais voir CBC/Radio-Canada aller, comme je l'ai dit en français à M. Kotto, je pense que CBC/Radio-Canada doit se distinguer. Dans mon esprit, c'est la première chose à faire. On ne devrait pas avoir besoin d'un logo à l'écran pour savoir que l'on regarde une émission de CBC/Radio-Canada.

Je pense aussi que CBC/Radio-Canada doit avoir des nouvelles et de l'information ainsi que des émissions d'affaires publiques que le radiodiffuseur privé n'a pas.

Je pense aussi que CBC/Radio-Canada a le mandat d'être présente en région. Je pense quant à moi que nous devrions être plus présents et je serai beaucoup plus heureux si nous sommes beaucoup plus présents dans les régions dans les années à venir.

Je ne vous dis pas que ce sont les seules choses à faire, mais vous me demandez ma vision de CBC/Radio-Canada et c'est ce que je...

• (1135)

M. Mario Silva: Vous avez pour mandat d'éclairer et d'informer.

M. Guy Fournier: Oui.

M. Mario Silva: Si vous regardez la SRC puis RDI, on n'a pas la même information sur ce qui se passe au pays. De fait, aussi bien à RDI... et j'écoute à l'occasion les nouvelles là. Habituellement, on parle de ce qui se passe à Québec ou peut-être à Ottawa. Si vous écoutez CBC, c'est ce qui se passe à Ottawa et peut-être à Toronto. Je suis de Toronto, si bien que ça me convient, mais il y a tant d'autres régions du pays qui ne sont pas couvertes, mais l'information n'est pas diffusée. De fait, à RDI, on jurerait que le NPD n'existe pas et qu'il n'y a que le Bloc. À CBC, on jurerait que c'est le Bloc qui n'existe pas.

Si une partie de la mission est d'informer et d'éclairer sur la réalité canadienne, il vous en manque de grands bouts. Vous ne dites pas tout ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays et vous êtes aussi muets sur ce qui se passe dans de nombreuses régions du pays. Je comprends pourquoi beaucoup de gens au Canada ont de l'antipathie pour Toronto parce que c'est un grand centre médiatique, mais il y a aussi beaucoup d'autres endroits au pays dont on ne connaît rien.

Dès lors, s'il est important d'informer et d'éclairer au sujet de la réalité canadienne, comment arriverez-vous à nous faire mieux connaître cette réalité si vous n'en parlez pas?

M. Guy Fournier: Permettez-moi de vous répondre d'abord en termes généraux.

La télévision est une industrie très difficile. Il faut beaucoup d'argent. Quel que soit le pays au monde, c'est toujours très centré. Notre télévision publique — je suis d'accord avec vous — est très centrée sur Montréal, très centrée sur Toronto. Il peut en être

autrement, mais il ne peut pas en être autrement sans créer des problèmes économiques.

Chose certaine, il est plus facile de concentrer la production dans deux ou trois villes, mais ça ne signifie pas qu'on ne devrait pas être moins centré sur Montréal et moins centré sur Toronto. Je connais très bien le pays. J'ai parcouru le pays au cours des 40 dernières années et j'en connais toutes les régions. Je suis tout à fait d'accord avec vous: on n'entend pas suffisamment parler de son propre pays. On n'entend pas suffisamment parler des diverses parties du pays.

Le week-end dernier, j'étais aux Îles-de-la-Madeleine et à Moncton et je peux vous dire que l'on devrait en savoir beaucoup plus à propos des régions. Si CBC/Radio-Canada ne le fait pas, les autres ne le feront pas, parce que c'est le travail de CBC/Radio-Canada.

M. Mario Silva: Merci.

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Merci, madame la présidente, et merci à vous, monsieur Fournier, de comparaître devant nous.

J'ai trois domaines, mais je sais que je ne vais pas les aborder tous au premier tour de table. L'un d'eux est la distinction entre le secteur français et le secteur anglais. Votre expérience dans la radio en est un autre, mais c'est par le troisième que j'aimerais commencer.

Vous avez parlé de la diffusion privée comme d'un rival et vous vous concevez comme un radiodiffuseur public en situation concurrentielle. Pour simplifier, où rivalisez-vous? Peut-être sur le terrain des émissions ou des productions; vous êtes un rival pour la publicité, dans la mesure où vous avez un volet publicité; et vous rivalisez pour trouver une main-d'oeuvre qualifiée. Pour la main-d'oeuvre qualifiée, vous voulez sans doute les travailleurs qui ont le plus de talent, les créateurs les plus talentueux et les techniciens les plus spécialisés pour qu'ils s'intègrent à vos opérations.

Ce qui m'inquiète, et j'aimerais avoir votre réaction, c'est de voir que le radiodiffuseur public se voit comme le concurrent des radiodiffuseurs privés. Si l'on supprimait le volet publicité, diriez-vous que c'est un état d'esprit légitime d'être guidé — dans votre mandat, dans votre vision — par une casquette de concurrence par rapport à ce que vous estimez être le rôle du radiodiffuseur public? Dans un environnement où il y a des radiodiffuseurs privés...

J'aimerais avoir vos idées là-dessus. Le radiodiffuseur public doit-il se voir comme...? Je veux dire, pour moi, laisser les radiodiffuseurs privés et les autres services prospérer, parce que vous avez votre mandat, votre vision.

Pourrais-je avoir votre réaction?

• (1140)

M. Guy Fournier: Je vous dirai d'abord que je ne pense pas que la télévision publique doit être un concurrent du secteur privé. Je pense qu'ils doivent rivaliser et nous devons rivaliser, pour les budgets de publicité. C'est tout.

Malheureusement, et vous connaissez le secteur aussi bien que moi, on n'a pas encore trouvé de meilleur moyen de mesurer la performance de la télévision que de regarder les chiffres. C'est triste. Je me souviens qu'à Miami il y a quelques années, au World Radio and Television Council, nous avons travaillé sur d'autres moyens de mesurer la performance de la télévision publique. Malheureusement, on n'a rien trouvé de mieux que les cotes d'écoute. Parce qu'on n'a pas trouvé de meilleure façon de mesurer la performance, c'est pourquoi je dis que nous ne devons pas être esclaves des cotes d'écoute parce que ce n'est pas ce que doit être la télévision publique. J'estime que même si nous devons rivaliser pour les budgets de publicité, nous ne devons pas être guidés exclusivement par les cotes d'écoute, même si avoir de bonnes cotes est toujours très gratifiant pour qui que ce soit.

Mme Bev Oda: C'est notre dilemme.

Je me souviens d'avoir eu exactement la même discussion avec l'ancien président de CBC/Radio-Canada il y a 10 ans. C'est-à-dire, quel auditoire, combien de téléspectateurs, combien de personnes doivent regarder la programmation de CBC/Radio-Canada pour que l'on puisse dire que c'est ce qu'il faut pour le Canada, c'est ce que nous voulons en tant que pays, en tant que radiodiffuseur public? Je sais qu'il y a des gens dans cette salle qui ont cette discussion depuis des décennies, sur la façon de s'assurer que les gens tiennent réellement à un radiodiffuseur public.

Je suggère que nous changions de vocabulaire, que nous n'utilisions pas le mot « concurrent » au sujet du radiodiffuseur public, mais que nous essayions de trouver un mot qui dise qu'il s'agit d'un service en soi qui doit se justifier. Une de ces mesures peut être l'auditoire. Je pense que c'est ce genre de vocabulaire qui entretient ce mode de pensée. Même parmi nous, nous utilisons le mot « concurrent » lorsque nous parlons du service. C'est très intéressant. Je pense que nous ne trouverons jamais de solution à ce problème.

Au sujet de votre expérience à la radio... Je sais que vous avez une grande expérience de la télévision, à la fois en français et en anglais, etc., tant du côté de la création que de celui des nouvelles et de l'information. Pouvez-vous nous parler un peu de votre expérience à la radio et de la façon dont vous pensez que celle-ci vous aidera?

M. Guy Fournier: C'est certainement dans le domaine de la radio que j'ai le moins d'expérience. J'ai été animateur d'une émission de radio pendant deux ans, ou plutôt un an, je crois, dans une station privée. J'ai aussi écrit des émissions dramatiques pour la radio, à l'époque où Radio-Canada International diffusait des émissions dramatiques. J'ai commencé à écrire pour Radio-Canada International en 1957, je crois. Il est certain que j'ai beaucoup plus d'expérience à la télévision qu'à la radio.

Cependant, madame, si vous me le permettez, je pense que notre radio est en bien meilleur état que notre télévision.

• (1145)

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Fournier.

Monsieur Kotto.

M. Maka Kotto: Merci, madame la présidente.

J'ai encore quelques questions à vous poser. Ayant longtemps œuvré au sein de sociétés privées, comment voyez-vous votre rôle au sein de cette société d'État, dans le poste qui vous a été confié?

M. Guy Fournier: D'abord, j'ai commencé ma carrière à la télévision au moment où il n'y avait que Radio-Canada. Pour moi, la

télévision publique était la télévision par excellence. En 1960 est arrivée la télévision privée, puis plus tard, en 1985 — et j'en sais quelque chose —, un autre réseau a vu le jour. De toute évidence, la situation de la télévision était beaucoup plus facile au moment où il n'y avait qu'un seul réseau.

Cela dit, j'ai toujours été convaincu que la télévision publique, dans tous les pays d'Occident, devait constituer l'idéal de la télévision. Je ne sais pas exactement depuis combien de temps vous êtes au pays, monsieur Kotto.

M. Maka Kotto: Depuis 15 ans.

M. Guy Fournier: La télévision privée au Canada français est d'excellente qualité, et je crois qu'elle le doit beaucoup au fait que Radio-Canada lui a montré le chemin. Meilleure est la télévision publique, meilleure doit être la télévision privée également.

M. Maka Kotto: J'articule ma question relativement au Québec. Quelle est votre vision concernant la place des régions dans la programmation au sein de la SRC, au moment où on se parle? Autrement dit, la « montréalisation » de la programmation n'est-elle pas à reconsidérer ou à remettre en question?

M. Guy Fournier: Je l'ai dit tout à l'heure à madame la députée, la question des régions est extrêmement difficile en matière de télévision. J'ai siégé quatre ans au conseil d'administration de Télé-Québec et je peux vous dire que nous avons discuté du problème des régions à chacune des réunions du conseil.

À mon avis, ce que nous faisons avec les régions ne sera jamais suffisant. Il sera toujours difficile, notamment à l'écran, de faire en sorte que les régions soient aussi représentées qu'on le voudrait, parce que les gens qui travaillent en télévision, que ce soit à Montréal, à Toronto ou à Vancouver, ont un peu l'impression qu'ils sont le nombril du monde et que les régions sont accessoires.

Ce n'est pas ma vision des choses et ce n'est pas une chose simple à régler. Trop souvent, pour les gens qui sont en région — on le remarque particulièrement dans le cas de l'information par exemple —, il est évident que pour le journaliste qui réussit à Halifax, à Moncton ou à Regina, souvent son ambition est de venir à Toronto ou d'aller à Vancouver ou à Montréal. Le gars de Rivière-du-Loup qui réussit bien veut venir à Montréal. C'est donc extrêmement difficile.

En général, la télévision privée n'a pas ce problème, mais la télévision de Radio-Canada éprouve ce problème. Toutes les télévisions publiques que je connais — la BBC et la télévision française sont celles que je connais le mieux — ont toujours le même problème. Pour avancer, les gens veulent venir là où il y a le plus de production. C'est toujours extrêmement difficile de garder son personnel en région. C'est ce qui fait que souvent dans les régions, par exemple en information, la télévision publique a plus de mal à s'implanter et à garder son auditoire que les télévisions privées, où le personnel change beaucoup moins souvent.

M. Maka Kotto: Je suis persuadé que vous êtes sensible à la souveraineté culturelle. Je fais référence au rapport Lincoln. Si ma prémisses est juste, pouvez-vous nous parler de votre point de vue sur la participation de la SRC à Sirius Canada?

• (1150)

M. Guy Fournier: Je vais être très franc, monsieur Kotto. Pour moi, la participation de Radio-Canada à Sirius est un pis-aller. J'aurais bien souhaité que la radio satellite soit différente et que la base de la radio satellite soit canadienne. Cependant, je n'y peux rien. À partir de cela, pour moi, c'est un pis-aller, mais peut-être est-ce un pis-aller dont on se félicitera dans quelques années. Je ne peux pas vous en dire plus. J'ai ce qu'on appelle en anglais des *mix feelings* sur la question de la radio satellite.

M. Maka Kotto: Comme députés, nous recevons souvent des plaintes relatives à Radio-Canada. Nous sommes souvent mal pris: à qui doit-on les adresser? Est-ce à la ministre du Patrimoine canadien? Est-ce au conseil d'administration? Ou est-ce à M. Rabinovitch? Selon votre perception des choses, quelle serait la manière la plus efficace d'entrer en contact avec cette entité, pour l'instant opaque, afin de répondre aux attentes de nos électeurs?

M. Guy Fournier: Je pense que pour les questions qui concernent la programmation, nous avons tout intérêt à les transmettre à la direction. En ce qui concerne les questions d'orientation en général de la société, elles peuvent très bien être transmises au conseil d'administration. Et j'imagine que vous allez toujours avoir des questions pour la ou le ministre responsable.

M. Maka Kotto: Merci.

La présidente: Merci.

Madame Bulte.

[Traduction]

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Fournier, je vous souhaite la bienvenue. C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de vous rencontrer. Votre réputation vous précède. En lisant votre CV, j'ai été heureuse de remarquer que vous êtes membre de la Guilde des écrivains, parce que je dois vous avouer que la merveilleuse Maureen Parker s'efforce toujours de nous encourager à nommer davantage d'artistes au Conseil. Je me réjouis donc de votre nomination.

J'ajouterais que j'ai été également heureuse de remarquer que vous avez parlé du rapport Lincoln. J'ai siégé à ce comité pendant deux ans et nous avons réexaminé la Loi sur la radiodiffusion et le rôle de CBC/Radio-Canada au Canada. Je suis sûre que vous n'en avez pas encore eu la possibilité, mais je vous demanderais de lire le chapitre 6, qui porte sur CBC/Radio-Canada, et le chapitre 18, qui traite de la reddition de comptes et de la transparence, et nous pourrions peut-être reparler plus tard du rôle potentiel que vous pourriez jouer pour faire appliquer ces recommandations.

Votre CV est impressionnant, avec tous ces prix et ces nombreuses années dans le secteur de la radiodiffusion. Il nous faut des gens comme vous au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada. Mais une des choses que je remarque, monsieur Fournier, c'est que vous n'avez pas beaucoup d'expérience en gouvernance d'entreprise. Pensez-vous que cela nuise à votre capacité à faire votre travail, ou que cela vous limite d'une façon ou d'une autre ou alors que c'est mieux ainsi? Je pense que c'est cela que j'ai remarqué, le fait que vous n'avez pas beaucoup d'expérience en gouvernance d'entreprise.

M. Guy Fournier: Permettez-moi une réponse très rapide. Lorsque j'ai créé TQS, j'ai créé un réseau en partant de rien, et il m'a fallu deux ans et demi pour le faire. Nous sommes entrés en ondes précisément un an après avoir reçu notre licence. J'ai entendu dire après coup que c'était tout à fait exceptionnel parce

qu'apparemment, aucun réseau n'avait jamais réussi à entrer en ondes un an seulement après avoir reçu sa licence.

J'ai donc une certaine expérience du monde des affaires mais, ne vous en déplaise, si on me donnait le choix entre le métier d'écrivain et la gouvernance, je préférerais le premier, non qu'il soit plus facile.

L'hon. Sarmite Bulte: En effet, ce serait plutôt le contraire, je pense.

Dans votre déclaration, vous nous avez dit que vous allez travailler de façon très étroite avec la direction. J'ai une question très importante à vous poser et qui concerne vos compétences pour cet emploi. Êtes-vous favorable à la haute administration actuelle?

M. Guy Fournier: Oui, c'est une équipe que j'appuie; il faut que je l'appuie. D'après ce que j'ai appris jusqu'à présent, puisque cela ne fait que six mois que je suis au Conseil, effectivement, j'appuie la haute direction, mais j'ai également dit dans ma déclaration qu'à mon avis le Conseil devrait être mieux informé et que j'allais essayer que ce soit le cas. Lorsque je dis « mieux informé », j'entends par là mieux informé au sujet des différentes options, des différentes solutions, si vous voyez ce que je veux dire. On nous remet des textes fort bien faits, c'est merveilleux, mais à mon avis le Conseil devrait en faire beaucoup plus en ce qui concerne les options, les solutions possibles et les risques.

• (1155)

L'hon. Sarmite Bulte: Une dernière question, du moins pour l'instant. Après la démission de Mme Taylor à la tête de CBC, M. Rabinovitch a fait fonction non seulement de président-directeur général, mais également de président du Conseil par intérim. Pensez-vous que ces deux fonctions soient compatibles? Peuvent-elles être occupées par une seule et même personne? Si vous ne le croyez pas, que feriez-vous pour que dorénavant, ces postes ne soient pas occupés par la même personne? Et en tant que président du Conseil, quel serait votre rôle en cas de conflit de travail?

M. Guy Fournier: Je pense que la meilleure solution consiste à avoir un président du Conseil et un président-directeur général. Lorsque Mme Taylor a démissionné, nous avons décidé d'élire un directeur en chef, M. McNutt, et c'est ce que nous avons fait. La démission de Mme Taylor nous a pris au dépourvu. Nous avons donc décidé d'un commun accord d'élire M. McNutt au poste de directeur en chef, mais c'est M. Rabinovitch qui est devenu le président suppléant.

L'hon. Sarmite Bulte: Je ne comprends pas. Vous nous dites que le Conseil a élu quelqu'un d'autre pour assumer par intérim...

M. Guy Fournier: Pour devenir directeur en chef seulement, mais pas président du Conseil par intérim.

L'hon. Sarmite Bulte: Mais ne pensez-vous pas maintenant, comme président du Conseil, que c'est là quelque chose dont le Conseil devrait se saisir, c'est-à-dire la question de savoir s'il ne faudrait pas dorénavant avoir un vice-président?

Bien souvent, c'est le vice-président qui passe à la présidence. Il me semble que le fait d'avoir un président-directeur général qui soit également président du Conseil, même pour un laps de temps très bref, mais néanmoins crucial, comme cela a été le cas, produit une situation extrêmement difficile. Comme le dit ma collègue Mme Jennings, il y a en fait conflit d'intérêts. Cela semble dysfonctionnel. Mais si c'est effectivement à l'heure actuelle la façon dont les choses se passent, à ce moment-là...

M. Guy Fournier: À mon avis, c'est...

L'hon. Sarmite Bulte: Si c'est ce que dit la loi, à ce moment-là il faudrait peut-être que nous songions à la modifier.

M. Guy Fournier: C'est assurément quelque chose qui devrait appeler la réflexion du Conseil. Connaissant celui-ci, je pense que nous pourrions facilement trouver quelqu'un de très compétent pour assumer la vice-présidence.

L'hon. Sarmite Bulte: Je vous remercie.

Je sais que mes collègues veulent aussi poser des questions.

La présidente: Je vous remercie.

M. Brown, puis Mme Jennings.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Merci, madame la présidente, et merci à M. Fournier d'être venu nous rencontrer aujourd'hui.

J'ai plusieurs questions de perspectives différentes. J'aimerais d'abord souligner que selon moi, la radio de CBC/Radio-Canada est excellente. Je reviendrai plus tard à la question de la télévision.

Vous avez parlé du fait que selon vous, la radio par satellite n'était pas gérée comme vous l'auriez souhaité. Qu'auriez-vous fait différemment?

M. Guy Fournier: Madame la présidente, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, et ce que je continue de croire, c'est que la situation actuelle n'est pas idéale. Ce que j'aurais préféré, par exemple, c'est que ce que j'appelle la structure soit canadienne. Malheureusement, elle est américaine. J'aurais aimé que la structure de la radio par satellite soit canadienne, mais ce n'est malheureusement pas le cas. C'est pourquoi j'ai dit en français que c'était un pis-aller. Je ne sais pas comment vous dites cela en anglais. Je pense que c'est mieux que rien, mais selon moi, ce n'est pas idéal.

M. Gord Brown: À la lumière des récents événements dont nous ne pouvons pas parler, l'avenir de CBC/Radio-Canada, et surtout de la télévision de CBC/Radio-Canada, a suscité beaucoup d'intérêt, et c'est cela qui me préoccupe. Selon moi, nous devrions peut-être nous rapprocher d'un système de radiodiffusion publique à l'américaine. Par exemple, PBS ne fait pas de publicité et couvre des sujets d'intérêt public. J'aimerais que CBC/Radio-Canada couvre davantage de sujets uniquement canadiens. Évidemment, c'est ce qui se fait dans les nouvelles et j'y reviendrai dans une seconde, mais pensez-vous que nous devrions nous rapprocher un peu de ce type de modèle, un modèle comme celui de la radio?

J'ai déjà dit que je pensais que le domaine de la radio était exceptionnel, mais que la télévision, selon moi, mérite d'être améliorée et pourrait mieux servir les Canadiens.

● (1200)

M. Guy Fournier: Pour être honnête, je serais un peu réticent à l'idée que CBC/Radio-Canada devienne PBS. Ce n'est pas que je n'aime pas PBS. Je pense que c'est un réseau très intéressant. Mais nous parlons d'un autre pays et d'une autre situation. Je pense que si CBC/Radio-Canada était aussi efficace qu'elle pouvait l'être, personne ne la remettrait en question. Mais ne pensez pas que de faire de CBC/Radio-Canada un chaîne comme PBS soit la solution. C'est mon avis.

M. Gord Brown: J'aimerais revenir un peu en arrière. Vous avez dit que vous ne vous voyez pas comme un concurrent des autres radiodiffuseurs privés, mais par la suite, vous avez dit que vous deviez jouer des coudes pour toucher l'argent de la publicité, ce qui, selon moi, vous place en position de concurrent. Comment expliquez-vous cela, le fait que vous ne vous perceviez pas comme un concurrent, mais que vous le soyez quand même?

M. Guy Fournier: Eh bien, c'est une dichotomie complexe. La même dichotomie existe en Australie, parce qu'ils sont dans la même position que nous, voyez-vous. Ce serait beaucoup plus facile, par exemple, si nous étions financés comme la BBC ou la télévision française. Mais là encore, la télévision française fait de la publicité.

Ce sera toujours difficile, à mon avis, parce que nous dépendons en partie des recettes publicitaires. D'autre part, et c'est une opinion très personnelle — et je me souviens d'avoir travaillé dans de nombreuses commissions — je suis un peu opposé à la disparition de la publicité à la télévision publique, parce que je pense qu'elle rapproche la télévision publique de son auditoire et la rapproche de la réalité lorsqu'elle doit également se battre pour profiter des recettes publicitaires.

Selon moi, l'idéal pour CBC/Radio-Canada, ce n'est pas PBS. Selon moi, l'idéal, c'est que CBC/Radio-Canada soit suffisamment pertinente pour que l'on ne remette pas en question son existence.

M. Gord Brown: Merci.

Je remarque que lorsque vous travailliez à Télévision Quatre Saisons, vous étiez vice-président responsable de la programmation et de l'information. Je pense que beaucoup de gens sont d'avis qu'aujourd'hui, les nouvelles... enfin, avant les événements dont on ne peut pas parler — j'ai entendu beaucoup de mes commettants me dire qu'ils trouvaient que les nouvelles et les informations n'étaient pas rapportées de façon équilibrée. Quel est votre avis sur la question?

M. Guy Fournier: Me demandez-vous si c'est la même personne qui doit diriger l'information et les dramatiques, par exemple? Quelle est votre question exactement?

M. Gord Brown: Non. Comment concevez-vous la surveillance et comment vous assurez-vous que la couverture est équilibrée? Je pense aux questions politiques.

M. Guy Fournier: Désolé. Répétez votre question parce que je n'ai pas bien compris. Posez-là en termes simples, que je puisse comprendre.

M. Gord Brown: Ma question est: comment envisagez-vous dans l'avenir la surveillance pour s'assurer que la couverture est équilibrée? C'est ça ma question.

M. Guy Fournier: Je pense que le Conseil peut s'assurer que l'information est équilibrée, comme vous dites, mais je ne pense pas que ce soit le rôle du Conseil de surveiller l'équilibre chaque jour. Bien sûr, l'équilibre de l'information me concerne personnellement. On en parle beaucoup; surtout au cours de la dernière année, j'ai lu beaucoup d'extraits dans les journaux disant qu'il y a du parti pris à CBC/Radio-Canada. Je pense que la télévision publique doit être juste à l'endroit de tous les partis politiques.

M. Gord Brown: Merci beaucoup.

M. Guy Fournier: Merci.

● (1205)

La présidente: Merci, monsieur Brown.

Madame Jennings.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Merci, madame la présidente. Combien ai-je de temps à ma disposition?

La présidente: Vous avez cinq minutes.

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur Fournier, je m'excuse, je n'étais pas présente lors de votre présentation. Cependant, j'ai quelques questions à vous poser. D'abord, j'ai pris connaissance de votre curriculum vitae, et celui-ci m'a bien impressionnée. À mon avis, votre nomination est une excellente nomination.

Personnellement, j'ai déjà travaillé pour une société d'État fédérale, il y a plus de 20 ans, du côté de la gestion et en tant qu'employée syndiquée. J'aimerais savoir si, dans votre vision, en tant que président désigné au Conseil d'administration de la société d'État Radio-Canada/CBC, il y a un rôle pour les employés au conseil d'administration?

Il existe déjà une société d'État en Australie où il y a un représentant des employés de la société qui siège d'office au conseil d'administration. J'aimerais savoir si cela fait partie de votre vision d'affaires, ou si c'est quelque chose que vous n'avez jamais considérée mais à laquelle vous réfléchissez? Dans l'affirmative, vous pouvez faire part de vos idées par écrit à Mme la présidente? C'était ma première question.

Ma deuxième question est la suivante...

M. Guy Fournier: Si vous me le permettez, je vais répondre à une question à la fois.

L'hon. Marlene Jennings: En fait, j'aimerais avoir la possibilité de poser toutes mes questions, étant donné que ne n'ai que cinq minutes.

M. Guy Fournier: D'accord, excusez-moi.

L'hon. Marlene Jennings: Deuxièmement — je parle toujours de mon expérience personnelle —, j'ai siégé au conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif qui possède des succursales dans chaque région du Canada. En outre, j'ai été présidente d'un de leurs comités permanents. J'ai vécu une expérience où la direction avait une politique concernant une question et avait présenté sa vision au conseil d'administration. Or, ce que j'entendais de la part des employés qui travaillaient sur le terrain était une toute autre réalité. Compte tenu de mon rôle, j'avais réussi à convaincre le conseil d'administration d'entendre l'opinion des employés qui étaient sur le terrain, au moins pour qu'il prenne connaissance des deux points de vue.

Vous avez dit que vous auriez aimé, compte tenu de votre expérience, avoir plus d'une option lorsque la direction s'est présentée devant le conseil d'administration. C'est donc une autre raison pour laquelle j'ai posé ma première question.

M. Guy Fournier: Effectivement, c'est une expérience que je connais, puisque j'ai passé quatre ans au conseil de Télé-Québec, où la loi fait en sorte qu'il y a un représentant du personnel qui siège au conseil d'administration. Si je me souviens bien, ce représentant est élu par le personnel, et son mandat est d'un an, je crois. Donc, il change chaque année.

Je ne crois pas qu'il m'appartienne de décider si le conseil d'administration de Radio-Canada doit avoir la même politique. À mon avis, c'est une question qui appartient bien davantage au gouvernement qu'au conseil lui-même.

• (1210)

L'hon. Marlene Jennings: Cependant, rien ne vous empêche, si vous croyez qu'il s'agit quand même d'une option qui devrait être envisagée, de considérer en faire la suggestion et de citer, justement, votre expérience pour démontrer les raisons pour lesquelles cela pourrait être intéressant et justifié.

M. Guy Fournier: En effet, c'est une suggestion intéressante. Je suis bien prêt à la soumettre au conseil. Non seulement je suis prêt à la soumettre au conseil, mais je connais très bien ce que cela signifie, puisque je vécu cette situation durant quatre ans à Télé-Québec.

L'hon. Marlene Jennings: C'est excellent. Je n'ai pas d'autres question, madame la présidente.

La présidente: Merci, madame Jennings.

Monsieur Angus.

[Traduction]

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Merci, madame la présidente.

Le rapport Lincoln est vraiment devenu notre feuille de route pour la radiodiffusion, notre guide. Dans le rapport, il était recommandé que le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada ait le pouvoir de congédier le président-directeur général. Estimez-vous que le Conseil devrait disposer de ce pouvoir?

M. Guy Fournier: Je vais vous répondre de cette façon. Je pense que le Conseil va exercer tous les pouvoirs qu'il a, mais actuellement il n'a pas ce pouvoir.

M. Charlie Angus: Êtes-vous en faveur de ce pouvoir?

M. Guy Fournier: Je ne sais pas. Il faudrait que je demande aux membres du Conseil ce qu'ils en pensent.

M. Charlie Angus: J'ai parlé à Mme Lorraine Price de Schumacher en Ontario hier soir. Elle m'a téléphoné pour me dire qu'elle était très frustrée, très mécontente. Elle m'a dit ne pas avoir la moindre idée qui est M. Rabinovitch. Elle ne savait pas non plus qui est Guy Fournier mais elle sait qui est Dan Lessard. Vous ne connaissez peut-être pas Dan Lessard, mais si vous habitez au nord de Sudbury, Dan Lessard c'est celui que vous écoutez tous les jours. Elle a dit savoir qui est Marcus Schwabe; elle sait qui est Barry Mercer. C'est cela pour elle CBC/Radio-Canada et elle estime avoir été trahie. Pour elle, un lien de confiance a été brisé. Que pouvez-vous dire à Mme Price pour rebâtir cette confiance?

M. Guy Fournier: D'abord, je regrette qu'elle ne me connaisse pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Charlie Angus: On peut peut-être vous donner une émission du matin. On apprécierait peut-être un peu plus dans le nord ce que vous faites.

M. Guy Fournier: Voyez-vous, je ne conteste pas qu'il y a un enfer pour nous, mais je pense sincèrement qu'à cause de cette situation malheureuse, il va nous falloir mettre les bouchées doubles pour reconquérir la confiance de nos téléspectateurs et de nos auditeurs.

M. Charlie Angus: L'autre question que j'ai à vous poser est la suivante. Des questions ont été soulevées. L'association Friends of Canadian Broadcasting l'a soulevée; elle a déjà été évoquée en comité. Le problème quand il s'agit de surveiller CBC/Radio-Canada, c'est que depuis le début on fait des nominations de favoritisme. De fait, dans tout le secteur de la radiodiffusion et des institutions culturelles, le favoritisme est toujours de règle; il s'agit toujours d'amis du parti au pouvoir. Au CRTC, 87 p. 100 des nominations depuis 1968 sont des amis du parti au pouvoir.

La présidente: Monsieur Angus, puis-je vous rappeler...

M. Charlie Angus: Pourrais-je parler plutôt du lock-out?

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Puis-je vous rappeler ce que *La procédure et les usages de la Chambre des communes* dit à ce propos? On lit ceci : « Parmi les domaines habituellement considérés comme débordant la portée de celui-ci figurent : l'affiliation politique de la personne nommée (...) et la nature du processus de nomination ».

M. Charlie Angus: Merci.

Ma douce et sainte mère me disait toujours: « Charlie, si tu dois te faire punir, au moins que ce soit pour avoir fait couler le sang ».

Des voix: Oh, oh!

M. Charlie Angus: Ce que je voudrais dire, c'est que dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, on déclare que la haute direction « a poignardé le radiodiffuseur public et le public ». Que répondez-vous à cela?

La présidente: Ce n'est pas une question correcte, Charlie.

Vous aurez d'autres occasions de faire couler le sang. Francement, j'ai appris à mes filles et à mon fils à jouer au hockey plus gentiment, et ils font cela très bien.

M. Charlie Angus: Merci.

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda: Merci, madame la présidente.

Je voudrais poursuivre un sujet que j'ai esquissé; il restait une question en suspens. Monsieur Fournier, j'imagine qu'avec votre bagage et votre expérience de producteur, de créateur et d'écrivain, l'un des grands défis pour vous qui avez une telle expérience et qui avez apporté tellement de passion à tout ce que vous avez fait dans le passé sera de vous tenir totalement à l'écart du contenu des émissions. Vous n'allez pas pouvoir lire les scripts et faire ce genre de chose. Je dis que tous les gens qui regardent la télévision pensent qu'ils sont des experts et qu'ils savent comment gérer une station de télévision, un réseau, etc.

Donc, si je devais vous poser une question, ce ne serait pas sur votre expérience mais plutôt sur votre passion toute aussi grande pour les activités du réseau, les activités du service. Je sais que pour le public, ce qui est le plus important, c'est le contenu, c'est la programmation. Mais il s'agit là d'une énorme entreprise, avec de nombreux employés. Il s'agit d'une chaîne avec des stations dans tout le pays. Nous parlons ici de plus d'infrastructure et de plus d'antennes que n'en a n'importe quelle autre entité au Canada.

Donc, la question que je vous poserai, c'est de savoir comment vous allez vous débrouiller avec cela, puisque vous avez des gens qui sont responsables de la programmation, etc.? Comment allez-vous gérer cela?

• (1215)

M. Guy Fournier: C'est une bonne question, madame Oda.

Connaissant ce secteur aussi bien que moi, vous savez très bien avec quelle facilité on peut être tenté de se mêler de choses qui ne sont pas votre responsabilité. Je ne suis pas le seul au Conseil qui ait ce problème particulier, car il y a d'autres membres du Conseil qui connaissent certainement aussi bien l'entreprise que moi-même. Mais je suis aussi conscient des limites d'un conseil d'administration et je dois dire que les quatre ans que j'ai passés au Conseil d'administration de Télé-Québec m'ont appris où je devais m'arrêter, car il y a évidemment toujours la tentation d'aller plus loin.

Mme Bev Oda: Merci.

Ma dernière question... Nous en avons déjà parlé, mais je sais que la communauté francophone est très différente de la communauté

anglophone: les marchés sont très différents, les communautés elles-mêmes sont très différentes.

En tant que Canadiens, nous avons en commun un ensemble de valeurs fondamentales, mais parfois on fait les choses différemment. Il y a une démarche différente ou une façon différente d'aborder ces valeurs. Et là encore, du point de vue opérationnel, les deux divisions — ne parlons pas de solitudes — le secteur francophone et le secteur anglophone à la radio et à la télévision, fonctionnent de façon différente.

Pourriez-vous nous dire ce que suscite en vous l'idée d'être président de ces deux entités? Vous pouvez être conscient de cette situation et tirer le meilleur de chacune d'elles, puisque vous avez parlé de les rapprocher. Je regarde toujours Trina quand je dis cela, mais nous avons déjà vu ou essayé différentes choses, dans le domaine de la programmation, des coproductions, des échanges de talents, du bilinguisme, etc.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela, car vous avez dit qu'à votre avis, il faudrait qu'il y ait plus... Si vous avez des idées précises, peut-être pourriez-vous nous en faire part et nous expliquer ensuite comment vous entendez tenir compte de ces différences.

M. Guy Fournier: Je persiste à penser que les deux réseaux — et je parle de la télévision qui est le domaine que je connais le mieux et où le problème est le plus critique — devraient collaborer beaucoup plus, mais je ne pense pas nécessairement à des programmations croisées ou à ce genre de chose quand je dis cela.

Par exemple, je sais qu'un des réseaux a fait des recherches sur les informations disponibles sur le réseau anglais, et je crois que le réseau français pourrait aussi se servir de ces recherches. Actuellement, ce que je n'approuve pas — si tant est que je doive approuver cela — ou en tout cas ce qui n'est pas logique, c'est que les quatre entités fonctionnent de façon aussi indépendante l'une de l'autre, car je pense que dans une optique de bonne gouvernance, il faudrait qu'il y ait plus d'intégration pour qu'un réseau puisse utiliser ce que fait l'autre. Par exemple, dans le domaine des dramatiques, je pense que le réseau anglais a beaucoup à apprendre du réseau français. Dans d'autres domaines, c'est l'inverse. Encore une fois, pour moi, ce n'est pas simplement une question de programmation; il s'agit plutôt d'amener les gestionnaires à collaborer beaucoup plus car les découvertes du réseau français peuvent être utilisées sur le réseau anglais et vice versa.

• (1220)

Mme Bev Oda: Ma dernière question...

Du côté français, on a créé un nouveau poste qui regroupe sous la même autorité tous les aspects du service aux collectivités francophones, les médias d'information, Internet, etc. Songez-vous à faire la même chose du côté anglais? Je crois que l'intégration doit aussi se faire au niveau des nouveaux médias et de l'utilisation de nouvelles technologies, etc.

M. Guy Fournier: Il y a environ un mois, comme je connais bien le réseau francophone, M. Rabinovitch m'a parlé de cette intégration et du regroupement de la radio, de la télévision et des médias sous la responsabilité d'une seule personne. J'ai exprimé mon entier accord, car c'est une sorte de « retour vers le futur ». C'était comme cela quand M. Juneau était président de CBC/Radio-Canada.

Faut-il le faire du côté anglais? Je ne peux pas vous le dire tout de suite. Je ne crois pas que la direction ait l'intention de faire la même chose du côté anglais pour l'instant. Mais en ce qui me concerne, j'estime que cela a été une bonne décision du côté français.

Mme Bev Oda: Merci.

La présidente: Merci.

Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je voudrais enchaîner sur les dernières remarques de M. Angus. Je vais essayer d'arrondir un peu les angles et d'être la main de fer dans un gant de velours.

Je voudrais m'appesantir massivement sur la question des régions. J'aimerais tout d'abord affirmer mon opinion sur la question, car je n'aurai probablement pas l'occasion de le refaire ensuite, avant d'en venir à une question finale.

Le problème remonte à avant votre époque. Il y a un certain nombre d'années, CBC/Radio-Canada a choisi de prendre une décision fondamentale sur les émissions d'information à l'heure du souper. Dans ma province, nous avons une émission d'information d'une heure. C'était une émission d'information incroyablement importante que suivait la très grande majorité des téléspectateurs.

[Français]

Ce n'était pas seulement populaire, c'était absolument nécessaire pour Terre-Neuve.

[Traduction]

On a décidé de ramener ces informations du souper d'une heure à 30 minutes. C'était une erreur fondamentale à l'égard de ce marché particulier, mais elle a été noyée dans une décision nationale. Non seulement j'ai été déçu et je pense que c'était une mauvaise décision, mais, avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous vous en fichez. Ce message était parfaitement claire.

Ce qui me dérange, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure à propos du talent, des journalistes et des réalisateurs. Vous avez dit qu'ils étaient à Halifax et à Regina et qu'ils voulaient tous aller au centre. Cela n'est pas totalement exact. Si vous partez du principe qu'ils veulent tous se joindre à une force centrifuge à Toronto, Montréal ou Vancouver, alors franchement, c'est que vous vous en fichez.

Cela me dérange, car la seule image que Daniel Lessard, dans le nord de l'Ontario, ou le monsieur qui fait une émission du matin à Goose Bay, au Labrador, font parvenir à Toronto, c'est une carte postale. Cela leur suffit. Non seulement cela leur suffit, mais cela suffit au marché local. Le récent exemple de certains événements dont il vaut mieux éviter de parler ici l'a certainement montré de façon incroyable.

J'ai une brève question à vous poser. Pensez-vous qu'au niveau d'une station locale, quand on couvre par exemple un événement à Goose Bay, ce qui compte c'est de raconter l'histoire à tout le pays ou de s'adresser spécifiquement à ce marché uniquement?

•(1225)

M. Guy Fournier: Je pense que cela dépend tout d'abord de l'histoire. Il peut s'agir de quelque chose qui intéresse tout le pays ou qui n'a qu'un intérêt local.

Mais je tiens à vous dire que je me soucie des régions et que je m'en suis toujours soucié.

Il s'agit d'une situation délicate. Quand j'ai dit que c'était toujours un problème pour la télévision publique, je voulais dire que c'est toujours un problème pour la télévision nationale parce qu'on a parfois du mal à garder le personnel au niveau local. Je me contente uniquement de vous décrire une situation. Je ne dis pas que nous ne devons pas essayer de conserver le personnel dans les régions. Je dis simplement que c'est un problème supplémentaire pour la télévision publique, un problème que la plupart des autres réseaux n'ont pas.

Personnellement, j'estime que le personnel local est très important et qu'il est très important qu'il ait des racines dans la collectivité locale. Si vous regardez les informations à la télévision locale, vous constaterez que leur succès vient essentiellement du fait que leur personnel est vraiment implanté dans la collectivité locale.

M. Scott Simms: C'est bien gentil, mais je tenais tout de même à le souligner, car c'est quelque chose qui me dérange beaucoup de la part du radiodiffuseur national. Cela ne veut pas dire que les informations nationales ne sont pas importantes pour les marchés locaux, au contraire. Mais nous avons perdu la vision de ce qui se passe au niveau régional, et je ne parle pas seulement de Halifax ou de Regina. Je suis désolé de vous prendre au pied de la lettre; vous auriez peut-être aussi bien voulu parler de Sherbrooke ou de Goose Bay. Mais globalement, c'est l'impression qu'on a, j'ai l'impression que tout cela n'a pas d'importance. Je sais bien que parfois vous devez...vous savez, à cause du recul des marchés, etc., mais certains de ces petits marchés ne présentent aucun intérêt commercial pour les radiodiffuseurs privés. Et c'est pour cela que le radiodiffuseur public a son importance.

Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: J'ai donné à Mme Oda une minute et demie de plus lors de son dernier tour, et je vais donc vous donner encore deux minutes aussi.

M. Scott Simms: Changeons de sujet. Vous dites que vous ne souhaitez pas concurrencer de plein fouet le marché privé, mais est-ce bien vrai? Quand vous avez voulu obtenir la couverture des Jeux Olympiques, vous étiez tout à fait compétitifs, donc j'imagine que vous tenez à être là, en tout cas dans le domaine des sports.

M. Guy Fournier: Je n'étais pas là à l'époque, donc...

M. Scott Simms: Je sais, mais j'essaie d'avoir votre opinion sur ce genre de chose — la couverture des Jeux Olympiques et des autres grandes manifestations sportives.

M. Guy Fournier: Disons qu'en règle générale je ne pense pas que la télévision publique doive être le chef de file en termes de programmation — en tout cas pour ce qui est du montant d'argent proposé. Est-ce que cela répond à votre question? Je veux dire, je ne crois pas que la télévision publique doive faire la plus grosse soumission pour tout. En revanche, nous devrions être des chefs de file en matière de bonne programmation, mais pas nécessairement pour ce qui est du montant que nous sommes prêts à payer pour acquérir des droits et ce genre de choses.

M. Scott Simms: Merci, monsieur Fournier.

La présidente: Monsieur Fournier, j'aimerais vous poser une question élémentaire sur la bonne gouvernance. Vous dites que vous faites partie du Conseil d'administration depuis février, qu'il y a eu trois réunions au cours de cette période et que six autres membres de ce conseil sont tout nouveaux, puisqu'ils sont arrivés depuis février ou depuis mai. Il est bien certain que nous avons une administration très solide à CBC/Radio-Canada.

Cette administration rend des comptes au Conseil, donc cette nomination est extrêmement importante. Compte tenu de cette expérience limitée dont vous disposez vous-même, ainsi que ces six autres membres du Conseil d'administration, comment allez-vous pouvoir diriger la Société et rendre compte à l'administration de l'exercice de son mandat?

• (1230)

M. Guy Fournier: Si vous me le permettez, madame la présidente, je vous dirai que le Conseil d'administration semble très bien préparé à faire son travail, parce qu'on y trouve un bon équilibre avec des gens qui connaissent ce secteur. Nous sommes environ moitié-moitié, et je crois que c'est un excellent équilibre. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le Conseil soit composé uniquement de gens qui connaissent l'industrie, mais je pense néanmoins qu'il faut qu'un certain nombre de ses membres la connaissent parfaitement.

Actuellement, même s'il y a sept nouveaux membres au Conseil d'administration, il y en a aussi quatre ou cinq qui connaissent parfaitement cette industrie. Je suis convaincu au-delà de tout doute que nous pouvons faire un bon travail de gouvernance et d'orientation.

La présidente: J'aurais bien aimé avoir un peu plus de temps pour en discuter, mais il y a une autre question qui n'a pas encore été posée à propos de la programmation régionale.

Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est que si l'on réduit la programmation régionale, ce sont en particulier les communautés francophones hors Québec qui vont en être les victimes. Comment allez-vous vous assurer que ces collectivités reçoivent suffisamment d'émissions publiques pour pouvoir poursuivre leur existence de francophones hors Québec?

M. Guy Fournier: Je dois dire que je me préoccupe aussi beaucoup des francophones hors Québec, car je connais personnellement la plupart de ces communautés. J'ai par exemple été assez surpris—et je l'ai dit aux personnes concernées—de constater qu'il n'y avait qu'une seule émission sur la radio francophone en provenance de Vancouver. Il n'y a pas d'émissions en français à partir de Toronto ou des autres régions. Je pense donc que nous devrions non seulement couvrir les régions, mais que les régions elles-mêmes devraient avoir leur propre programmation à la télévision et à la radio. Ce serait sans doute plus facile à la radio, parce que c'est un véhicule médiatique souvent moins coûteux.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Gagnon, voulez-vous poser une ou deux questions?

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Oui, bien sûr.

[Traduction]

La présidente: Quelqu'un d'autre veut-il enchaîner?

Monsieur Gagnon.

[Français]

M. Sébastien Gagnon: Merci de votre présence, monsieur Fournier.

Je suis un nouveau membre du comité, donc je n'ai peut-être ni l'expertise ni l'expérience des autres députés autour de cette table. Puisqu'on a déjà abordé certaines questions d'ordre régional, j'aimerais connaître votre conception à ce sujet et j'aimerais aussi vous faire part d'un problème.

Contrairement aux circonscriptions de certains collègues qui sont peut-être moins bien servies par la société d'État, le Saguenay—Lac-

Saint-Jean a une programmation régionale, et j'y sens une présence accrue des activités de la SRC.

Or, de plus en plus d'électeurs de ma circonscription me font part d'un problème. En raison du caractère rural de certaines régions, certains petits villages éloignés n'ont pas encore accès au câble. On sait que l'antenne traditionnelle est démodée. On se tourne maintenant vers la télévision par satellite. Les clients de Bell ExpressVu, par exemple, ont donc accès à la programmation régionale des compétiteurs de la SRC, notamment TVA et TQS. Par contre, ils n'ont pas accès à la programmation régionale de la SRC. Ils visionnent donc les émissions de la SRC en provenance de Montréal ou de Québec.

Je ne sais pas si vous êtes la personne indiquée pour me guider en ce sens — comme je l'ai dit, je viens tout juste de me joindre au comité —, mais comment voyez-vous cela? Il existe une forme d'injustice à l'endroit d'une clientèle qui voudrait bien mettre la main sur cette information et cette programmation régionales.

M. Guy Fournier: Je répondrai à cette question assez simplement. Bon nombre de décisions se prennent à Montréal ou ailleurs à l'extérieur des régions. On a souvent tendance à oublier qu'il y a encore beaucoup de régions, particulièrement au Québec, qui n'ont pas accès au câble. En fait, je crois que les régions où il y a le moins de pénétration par câble sont au Québec.

À mon avis, il demeure extrêmement important que la télévision généraliste n'oublie pas qu'une partie de la population n'a pas accès au câble, donc n'a pas accès aux autres chaînes.

• (1235)

M. Sébastien Gagnon: Dans ma région, Bell ExpressVu offre les volets régionaux de TVA et de TQS, mais pas celui de la SRC. Il offre la programmation de Montréal, de Québec et peut-être celle d'autres régions. Ceux qui ont l'antenne traditionnelle ont accès à une programmation locale, mais tous les nouveaux abonnés d'ExpressVu n'y ont plus accès.

M. Guy Fournier: C'est exact. C'est certainement un problème qu'on devra étudier de plus près. Je me charge de le transmettre à M. Lafrance, qui est le nouveau vice-président principal de l'ensemble des services français de CBC/Radio-Canada. Vous avez raison, c'est un problème qui mérite d'être étudié de plus près.

M. Sébastien Gagnon: Merci, monsieur Fournier.

La présidente: Merci.

[Traduction]

L'hon. Sarmite Bulte: Merci, madame la présidente.

Monsieur Fournier, je voudrais vous poser une petite question au sujet de l'intégration des informations à la télévision et à la radio. J'ai appris qu'on voulait intégrer les informations à la radio et à la télévision, et cela suscite certaines inquiétudes. On craint en effet que la radio elle-même ne soit menacée parce que la télévision risque d'engloutir toutes les ressources de la radio et d'affaiblir par conséquent la radio, alors que c'est un véritable bijou, comme nous l'avons dit.

Que pensez-vous de cette intégration? Est-ce que j'ai raison de m'en inquiéter?

M. Guy Fournier: Ma position est simple. Je suis pour ce genre d'intégration si elle débouche sur de meilleures informations. D'après ce que j'ai pu entendre jusqu'à présent, cela nous permettra de présenter des informations meilleures et plus abondantes.

L'hon. Sarmite Bulte: Alors peut-être pourriez-vous vous engager à éviter que la radio ne soit privée de ces ressources qui lui sont si précieuses.

M. Guy Fournier: Je suis d'accord avec vous.

L'hon. Sarmite Bulte: Bon. Merci, monsieur Fournier.

La présidente: Quelqu'un d'autre veut-il intervenir? C'est tout?

Merci beaucoup, monsieur Fournier.

[Français]

Les membres du comité vous avons trouvé très intéressant.

[Traduction]

M. Guy Fournier: Madame la présidente, pourrais-je ajouter un mot? Je voudrais vous dire à tous que je me sens très petit face à cette responsabilité dont j'espère m'acquitter du mieux que je pourrai. Je crois que c'est vous qui m'avez demandé si j'étais le meilleur candidat. Non, je ne suis pas le meilleur candidat, mais j'essaierai d'être un bon président.

La présidente: Merci beaucoup.

Il nous faut une motion, et notre greffier a proposé que le comité fasse rapport à la Chambre qu'il a examiné les qualités et les compétences de M. Guy Fournier.

[Français]

et le trouve compétent pour exécuter les fonctions du poste de président du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

[Traduction]

Mme Bulte en fait la proposition.

(La motion est adoptée.)

La présidente: M. Angus est contre. C'est presque unanime.

Merci beaucoup, chers collègues.

Pourrions-nous rester quelques minutes pour parler des travaux à venir de notre comité? Mme Bulte et moi-même devons partir à une autre réunion le plus vite possible, mais j'aimerais clarifier la situation sur nos réunions au cours des semaines qui suivront l'ajournement.

Si les membres du comité sont d'accord, nous pourrions aborder ces travaux futurs jeudi, à condition de le faire tout au début de la séance. Ce que nous avons de prévu pour l'instant, c'est une discussion de l'étude sur l'industrie cinématographique. Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.